



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

OGGO • NUMÉRO 004 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 19 novembre 2013

—
Président

M. Pierre-Luc Dusseault

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 19 novembre 2013

•(1530)

[Français]

Le président (M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD)): Bonjour à tous. C'est la quatrième séance du comité. Comme prévu, nous entendrons le témoignage de représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dans le cadre de notre étude sur les travaux et les coûts connexes du projet de rénovation de la Cité parlementaire.

Nous accueillons Joanne Monette, Nancy Chahwan et Ezio DiMillo. Nous allons leur laisser un moment pour faire leur présentation et faire le point sur les travaux à la Cité parlementaire. Par la suite, comme à l'habitude, les membres du comité seront libres de poser des questions. Une visite est également prévue après la réunion. J'y reviendrai d'ailleurs un peu plus tard.

Sans plus tarder, je cède la parole à nos témoins, que je remercie de leur présence.

Mme Nancy Chahwan (sous-ministre adjointe, Direction générale de la Cité parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Bonjour, je vous remercie de nous donner l'occasion de discuter avec vous aujourd'hui des progrès de la mise en oeuvre de la vision et du plan à long terme, aussi connu sous le nom de VPLT. Nous sommes ravis d'être ici.

[Français]

Mon prédécesseur s'était adressé au comité il y a environ un an pour faire le point sur la vision et le plan à long terme, ou la VPLT. Cependant, pour un bon nombre d'entre vous, c'est un sujet à découvrir. Je vais donc débiter en vous présentant un survol de nos responsabilités et des grandes lignes de la VPLT.

[Traduction]

La Direction générale de la Cité parlementaire assume deux responsabilités distinctes: la première consiste à assurer la gestion et l'entretien de la Cité parlementaire. Celle-ci se compose de 33 édifices appartenant à l'État, lesquels abritent majoritairement le Parlement, le cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil privé et plusieurs locataires commerciaux. La seconde consiste à effectuer une réhabilitation complète de la Cité parlementaire par la mise en oeuvre de la VPLT.

Les édifices du Parlement du Canada sont dans un état de détérioration avancée, ce qui entraîne des risques opérationnels et en matière de santé et de sécurité pour les membres du Parlement, les employés et le public. En fait, en décembre 2010, l'édifice de l'Ouest a connu une inondation qui aurait entraîné immédiatement sa fermeture pendant une période indéterminée — heureusement, il avait été libéré à peine deux semaines plus tôt. En février 2012, une

fuite dans l'édifice du Centre a causé la panne de l'un des deux transformateurs qui alimentent en énergie la Colline du Parlement.

La VPLT vise à traiter ces enjeux ainsi qu'à répondre aux besoins en locaux du Parlement, qui ont beaucoup évolué depuis la construction des édifices.

[Français]

La VPLT a été initialement approuvée en 2001. La stratégie s'est transformée. Depuis 2007, elle repose sur des programmes quinquennaux continus de travaux avec, comme objectif principal, la réhabilitation des édifices de l'Ouest, du Centre et de l'Est.

Ces programmes quinquennaux permettent au gouvernement une clarté et un contrôle accrus. Nous pouvons ainsi tenir compte des priorités évolutives et établir avec plus de précision les coûts et les calendriers de projet.

[Traduction]

La nécessité de réhabiliter et de moderniser les édifices du Parlement est une préoccupation prioritaire de longue date, exprimée par de nombreuses personnes. Les conclusions des évaluations indépendantes réalisées depuis 1999 sont identiques: l'état des édifices se détériore, particulièrement celui de l'édifice du Centre, qui court des risques importants de défaillance complète d'ici 2019. Cela signifie que des défaillances structurelles, mécaniques ou électriques pourraient nécessiter la fermeture de l'édifice. Nous devons aussi faire face à la présence de matières dangereuses et la nécessité de respecter les codes du bâtiment en vigueur.

Compte tenu de l'âge et de l'état des édifices ainsi que de l'ampleur des travaux de restauration à réaliser, l'engagement d'aller de l'avant est complexe et coûteux. Dans bien des cas par exemple, les pierres doivent être retirées; celles-ci sont numérotées, réparées et remises exactement où elles ont été retirées, comme vous pouvez le voir sur la diapositive.

De plus, la VPLT nécessite la gestion de plusieurs projets interdépendants en même temps, tel qu'illustré sur la carte du jalonnement du programme sur la troisième diapositive.

Compte tenu de ces complexités, le coût prévu pour la réalisation de ces travaux est élevé, mais nécessaire pour rendre le milieu de travail sûr et fonctionnel au Parlement et assurer la vitalité de la Cité parlementaire pour l'ensemble des Canadiens.

Nous prenons au sérieux notre rôle en tant que gardiens des investissements reliés à un engagement de cette portée. La responsabilité inclut des mesures de contrôle adéquates, des efforts constants pour contenir les coûts et identifier des épargnes.

TPSGC a investi environ 1,1 milliard de dollars dans la VPLT entre 2001 et mars 2013, visant principalement deux objectifs: le déplacement des fonctions et des administrations parlementaires, pour appuyer les travaux sur les principaux édifices du Parlement, et pour des réparations urgentes et des initiatives de planification.

TPSGC est autorisé à dépenser 1,5 milliard de dollars additionnels entre 2013 et 2018 pour mener à bien tous les projets courants, y compris la réhabilitation de l'édifice de l'Ouest, et d'initier les travaux sur l'édifice de l'Est. Ce budget sera aussi consacré aux réparations urgentes, ainsi qu'aux étapes de planification ultérieures de la VPLT, y compris la réhabilitation de l'édifice du Centre.

Les estimations des coûts évoluent avec le temps, ce qui peut être attribuable à la détérioration des biens, aux changements dans les codes du bâtiment, aux exigences en sécurité ou des clients. Cela dit, dans la mise en oeuvre de 19 projets depuis 2006, et en collaboration avec l'administration de la Chambre des communes, TPSGC a réussi à limiter les coûts et à réaliser des économies de plus de 39 millions de dollars. Tous les projets majeurs progressent selon les échéanciers et budgets prévus.

● (1535)

La restauration des édifices du Parlement du Canada est assujettie à un régime de responsabilité solide qui comprend la remise de rapports périodiques à la ministre et au Secrétariat du Conseil du Trésor, et un cadre d'examen par des tiers concernant des domaines tels que la passation des marchés et l'établissement des coûts.

De plus, tous les contrats de construction importants sont attribués au moyen d'un processus transparent et concurrentiel en deux étapes, lequel fait l'objet d'un examen par des surveillants de l'équité indépendants. La première étape est la pré-qualification. Toutes les firmes sont invitées à démontrer leur intérêt et soumettre des propositions basées sur les critères obligatoires tels que: la capacité d'entreprendre des projets d'une certaine envergure et habileté financière. Les firmes dites qualifiées sont ensuite invitées à soumettre des propositions détaillées et sont évaluées en fonction des critères techniques et au point de vue financier. Le soumissionnaire gagnant est retenu sur la base du meilleur résultat global, technique et financier.

De plus, nos travaux dans la Cité parlementaire sont assujettis à divers niveaux de vérification et d'évaluation, notamment par le Bureau du Vérificateur général et le secteur privé. TPSGC dispose aussi d'un cadre d'intégrité solide qui démontre notre engagement à un programme continu de surveillance de ses activités de passation des marchés, avec une intention d'assurer le respect des normes d'intégrité les plus rigoureuses, de protéger les intérêts des contribuables et de renforcer le comportement éthique.

[Français]

Au fil des ans et de concert avec nos partenaires parlementaires, nous avons obtenu des résultats vraiment remarquables. En plus des importantes économies de temps et d'argent déjà mentionnées, j'ajouterais qu'en 2010, la vérificatrice générale a rapporté que TPSGC « a instauré des méthodes de gestion généralement efficaces [...] [et a] aussi élaboré des méthodes d'estimation des coûts qui tiennent compte des risques [...] ».

Des conclusions similaires ont été rapportées en septembre 2012, lorsqu'une firme indépendante a conclu que les pratiques, les systèmes et les contrôles pour les six projets qu'elle avait évalués sont exercés de façon efficace. Toujours en 2012, le vérificateur général a indiqué que « Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a évalué la plupart des avantages, des coûts et des risques associés au recours à des contractuels. »

Plus récemment, PricewaterhouseCoopers a conclu que tous les montants facturés par le gestionnaire de la construction chargé de l'édifice de l'Ouest entre juin 2011 et décembre 2012 étaient conformes aux modalités du contrat.

[Traduction]

Les quatre projets illustrés sur la diapositive 7 représentent des jalons déterminants dans la réalisation de la VPLT, en plus d'être des modèles de fonctionnalité dans le monde contemporain, d'exécution rapide et d'économies pour les contribuables.

L'accent est maintenant mis sur le début des travaux de réhabilitation de l'édifice du Centre. Pour ce faire, il faut d'abord trouver des locaux provisoires pour le Sénat et la Chambre des communes. À cet effet, l'édifice Sir John A. Macdonald fait l'objet d'une réhabilitation afin de remplacer l'ancienne salle 200 dans l'édifice de l'Ouest et d'y aménager de nouveaux locaux permanents destinés aux cérémonies pour la Chambre des communes. J'ai eu d'ailleurs l'honneur d'en dévoiler la conception en compagnie de l'honorable Diane Finley.

Le projet comprend la construction d'une annexe à l'ouest de l'édifice avec des installations de soutien et de chargement. Les travaux de démolition de l'édifice du patrimoine en place sont terminés et l'aménagement intérieur est déjà bien avancé. Le projet est à moitié complété et en voie d'être terminé en 2015, année du bicentenaire de la naissance de Sir John A. Macdonald.

La rénovation de l'édifice Wellington est bien avancée et en voie d'être réalisée. On a entrepris les travaux de démolition et d'élimination des substances dangereuses, ainsi que l'aménagement intérieur, afin que la Chambre des communes puisse occuper les lieux à partir de 2016.

Le projet de l'édifice de l'Ouest, sans contredire l'entreprise la plus complexe jusqu'à maintenant, avance aussi comme prévu. Les travaux de démolition et d'élimination des substances dangereuses sont terminés en grande partie et la restauration de la maçonnerie a commencé.

Comme vous pouvez le voir dans le modèle, l'édifice comprendra une Chambre des communes provisoire dans la cour intérieure. Il abritera aussi un certain nombre de bureaux et de locaux pour les fonctions parlementaires pendant que se déroulent des travaux sur l'édifice du Centre. Nous sommes heureux de vous montrer les travaux en cours.

L'achèvement de ce projet essentiel est anticipé en 2017, tel que prévu, il s'agira d'une contribution remarquable aux célébrations du 150^e anniversaire du Canada. TPSGC planifie de dégager la Colline du Parlement des travaux majeurs en vue de cette occasion mémorable.

● (1540)

[Français]

Je souhaite partager quelques exemples de notre approche novatrice qui a permis de tirer le maximum d'efficacité dans la réalisation de la VPLT.

[Traduction]

Encore tout récemment, la VPLT prévoyait en premier lieu la réhabilitation des édifices de l'Ouest et de l'Est, pour accueillir les occupants et les fonctions de l'édifice du Centre, cette approche comprenant notamment la construction d'une Chambre du Sénat provisoire dans l'édifice de l'Est, semblable à ce qui se fait dans l'édifice de l'Ouest pour la Chambre des communes. L'approche s'est toutefois avérée complexe au niveau technique.

Vous savez peut-être déjà que la Chambre du Sénat et ses fonctions connexes seront relocalisées au Centre de conférences du gouvernement. Cette ancienne gare de trains est l'endroit tout désigné, car il se trouve à proximité de la Colline du Parlement et on peut y exercer les fonctions de l'édifice du Centre.

Cette approche constitue la solution la plus rentable pour assurer la réhabilitation d'un édifice du patrimoine de 101 ans et loger de façon provisoire le Sénat.

L'approche permet de débiter des travaux sur l'édifice du Centre avant 2019 et d'éviter ainsi les coûts importants associés à la solution originale et au délai initial. Elle a aussi pour effet de limiter les perturbations sur la Colline du Parlement à tout moment.

Pendant que des travaux de maçonnerie urgents sont en exécution à l'édifice de l'Est, nous savons que les systèmes intérieurs de l'édifice pourront durer jusqu'à 2030 avec un entretien régulier.

[Français]

Avec l'élaboration d'un plan approuvé et bien défini relativement à la relocalisation des fonctions de l'édifice du Centre, TPSGC planifie la réhabilitation majeure de celui-ci. Le projet en est à l'étape de la planification préliminaire, où l'accent est mis sur l'établissement de la portée des travaux en fonction de l'état de l'édifice et des besoins des clients. Les estimations sont en voie de développement et se préciseront à mesure que les hypothèses seront validées et corroborées et que le projet passera à l'étape de la mise en oeuvre.

[Traduction]

Au moment même où nous entreprenons ce projet très important, je me joins à la ministre Finley et à la sous-ministre Michelle d'Auray dans notre volonté commune de poursuivre notre collaboration avec nos partenaires parlementaires.

Nous nous sommes engagés à tirer tous les enseignements de projets comme ceux de l'édifice de l'Ouest et de l'édifice Wellington et à profiter des nouvelles possibilités offertes pour réaliser des gains d'efficacité et des économies dans la réalisation de la VPLT.

Je suis maintenant disposée à répondre à vos questions.

Merci.

[Français]

Le président: Je vous remercie de votre présentation, qui était très intéressante.

Nous commençons la période de questions avec Mme Day.

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Merci, monsieur le président.

Bonjour. Je remercie les témoins de leur présence. Le comité voulait vous entendre sur cette question.

Ma première question porte directement sur ce dossier. À la page 8, il est dit que « PricewaterhouseCoopers a conclu que tous les montants facturés par le gestionnaire de la construction du projet de l'édifice de l'Ouest entre juin 2011 et décembre 2012 étaient conformes aux modalités du contrat ». À la page 6, il est question d'une dépense supplémentaire de 1,5 milliard de dollars pour 2013-2018. C'est conforme jusqu'en 2012, mais là, les dépenses viennent d'augmenter. Qu'est-ce qui se passe?

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie de votre question, madame Day. C'est une précision qu'il est important d'apporter.

Les vérifications de PricewaterhouseCoopers portaient effectivement sur la période limite des factures, soit un échantillon significatif des factures du gestionnaire de la construction pour l'édifice de l'Ouest. Nous prévoyons élargir la portée de cette vérification à nos

deux autres projets significatifs, soit l'édifice Wellington et l'édifice Sir John A. Macdonald. Nous avons d'ailleurs commencé le travail à cet égard.

J'aimerais apporter une précision sur le montant de 1,5 milliard de dollars qu'on retrouve à la page 6. Ce montant ne représente pas une augmentation de coûts. C'est simplement le montant qui a été approuvé par le Conseil du Trésor pour la phase subséquente de 2013 à 2018 de la VPLT.

Comme je l'ai expliqué un peu plus tôt, nous avons maintenant des programmes de travail qu'on définit sur une période de cinq ans, et la somme de 1,5 milliard de dollars représente la valeur des travaux qu'on planifie d'entreprendre entre 2013 et 2018.

• (1545)

Mme Anne-Marie Day: Les travaux à la Cité parlementaire mettent à contribution plusieurs métiers spécialisés. C'est notre histoire. Dans d'autres pays du Commonwealth, il y a des immeubles semblables. Avez-vous fait des comparaisons de coûts pour savoir si on est sur la bonne voie? De tels travaux coûtent-ils plus cher ici? Prennent-ils plus de temps? Nos conditions climatiques différentes entraînent-elles des retards? Par exemple, y a-t-il des problèmes relatifs à l'amiante?

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie de vos questions.

Je vais commencer par répondre à la question sur les métiers. En effet, nous avons la chance de faire appel à plusieurs corps de métiers spécialisés car la Colline du Parlement constitue un chantier très spécifique et complexe. Ces réalités et ces besoins de réhabiliter des édifices patrimoniaux historiques se retrouvent dans d'autres pays du monde. Nous avons d'ailleurs plusieurs programmes d'échange avec d'autres pays afin de partager les meilleures pratiques. Je peux dire avec fierté que d'autres pays se tournent vers nous pour apprendre de nos façons de faire. De plus, ces pays notent que nos projets sont réalisés à temps et en respectant les budgets approuvés.

Nous travaillons énormément avec l'industrie, de façon à mettre en oeuvre des programmes d'apprentis et à assurer une continuité et un accès suffisant à des experts. Jusqu'à maintenant, ces éléments n'ont pas créé d'enjeux en ce qui a trait à la réalisation de nos projets.

Vous avez raison de parler de l'amiante. Bien évidemment, on trouve de l'amiante dans des édifices de cet âge. Nous avons de solides programmes de gestion de l'amiante, qui sont conformes aux dispositions législatives fédérales et locales. Nous prenons toutes les précautions nécessaires pour assurer la santé de nos employés et des travailleurs sur le chantier.

Mme Anne-Marie Day: J'ai été élue en 2011. C'est donc assez récent. À l'époque, les édifices étaient en construction et ils le sont toujours. Aujourd'hui, j'ai pris connaissance des échanciers et j'ai remarqué que vous avez respecté le budget qui était alloué, ainsi que le temps alloué à la livraison.

Fait-on face à des problèmes particuliers, par exemple des problèmes liés à la stabilité ou à l'instabilité du sol de la Colline du Parlement? Mis à part celles qui sont liées à l'amiante, a-t-on fait face à des difficultés typiques de la Colline du Parlement?

Mme Nancy Chahwan: La réhabilitation d'immeubles et d'édifices patrimoniaux de cet âge comporte des défis particuliers. Nous faisons des études extensives avant de procéder aux travaux, pour nous assurer que nous connaissons l'état de l'immeuble ainsi que l'état du sol environnant.

Je vais me tourner vers mon collègue M. Ezio DiMillo, qui répondra à votre question de façon plus précise.

[Traduction]

M. Ezio DiMillo (directeur général intérimaire, Grands projets de l'État, Direction générale de la Cité parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le président, je remercie le témoin de sa question.

Nous procédons à des études approfondies avant d'entamer les travaux. Nous faisons des forages et nous prélevons des échantillons. Les ingénieurs les étudient et déterminent en conséquence à quelle profondeur se situe la roche, quelle est sa qualité, s'il y a des produits polluants, et ainsi de suite. On procède ainsi tout autour de l'édifice de l'Ouest. Vous avez peut-être vu des camions effectuer ce genre d'études.

Pour l'instant, nous n'avons encore rien découvert d'extraordinaire. Bien entendu, lorsque nous procédons à des excavations dans le roc, il faut disposer des ancrages, mais c'est bien normal, c'est ce que l'on fait dans la plupart des projets de construction de ce type.

[Français]

Le président: Monsieur Trottier, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes.

M. Bernard Trottier (Etobicoke—Lakeshore, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Chahwan, lors de votre présentation, vous avez dit qu'entre 2001 et 2013, 1,1 milliard de dollars ont été investis. Pour la période qui va de 2013 à 2018, une somme de 1,5 milliard de dollars est prévue. Après 2018, quelles sont les estimations initiales des coûts liés à tous ces projets?

• (1550)

Mme Nancy Chahwan: Merci beaucoup, monsieur Trottier.

Monsieur le président, il n'y a pas de coûts fixes pour la vision et le plan à long terme. En 2001, nous avons établi une vision échelonnée sur 25 ans. Nous avons rapidement réalisé que cette approche comportait des défis quant à la prévisibilité des coûts. À partir de 2007, le gouvernement a approuvé un réalignement de la stratégie. Maintenant, l'approche favorise des programmes de cinq ans, ce qui nous permet d'avoir une bien meilleure prévisibilité des coûts et des échéanciers et de mieux suivre le rendement lié à ces projets. À ce stade-ci, il est difficile pour moi de faire une estimation des coûts après 2018.

M. Bernard Trottier: Après 2018, le projet principal sera sûrement la rénovation de l'édifice du Centre. Quels sont les autres projets prévus en 2018 et au cours des années subséquentes?

Mme Nancy Chahwan: Vous avez bien raison, monsieur Trottier. Il s'agit essentiellement de procéder à la réhabilitation de l'édifice du Centre, ce qui est en soi extrêmement complexe. En effet, nous n'allons pas procéder de la même façon que pour l'édifice de l'Ouest, où nous avons pu littéralement vider l'ensemble des lieux et presque tout reconstruire à partir de l'intérieur. Nous devons voir à la préservation de tous les objets d'art, entre autres.

Pour l'édifice du Centre, les études de faisabilité, la planification et les démarches, point par point, devraient prendre plusieurs années. Lorsque l'édifice sera prêt à accueillir de nouveau ses occupants, nous allons suivre la séquence et assurer le rapatriement des fonctions du Parlement et, par la suite, voir à une utilisation optimale des espaces que nous aurons rénovés sur la rue Wellington, notamment.

M. Bernard Trottier: Quand prévoit-on que l'édifice du Centre va reprendre ses fonctions parlementaires?

Mme Nancy Chahwan: Monsieur le président, le verbe « prévoir » est vraiment adéquat, étant donné que nous sommes encore à l'étape de la pré-planification. Nous prévoyons commencer les travaux à compter de 2018, comme je l'ai mentionné dans mon discours d'ouverture. La durée exacte des travaux est encore relativement indéterminée, mais on s'attend à ce qu'elle soit d'au moins 10 ans.

M. Bernard Trottier: Cette gamme de projets est plutôt énorme. Y a-t-il une façon de revoir les plans de sorte qu'ils puissent être exécutés en moins de temps? On parle ici de 30 ans ou même davantage, n'est-ce pas? Aurait-on pu accélérer le développement pour qu'une nouvelle cité soit prête plus rapidement?

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie beaucoup de me donner l'occasion de répondre à cette question.

Monsieur le président, jusqu'à maintenant, TPSGC a adopté des approches très novatrices pour l'exécution des projets. Depuis l'adoption du programme Vision et plan à long terme pour la Cité parlementaire, nous avons pu accélérer le processus et réduire les délais pour plusieurs de nos projets. Je peux vous donner comme exemple l'édifice de l'Ouest. Nous avons réduit de trois ans l'échéancier prévu, simplement en accélérant la rénovation des salles de comité au 1 rue Wellington, où se trouvait auparavant le Musée canadien de la photographie contemporaine, et nous avons utilisé une nouvelle approche pour engager des gens du secteur privé. Nous utilisons maintenant une approche fondée sur la gestion de la construction.

[Traduction]

Cette approche fondée sur la gestion de la construction nous a permis de gagner une année supplémentaire. Je peux vous donner en exemple plusieurs autres projets. Cela vous permettra de constater que nous avons réussi à économiser beaucoup de temps, ce qui se traduit bien entendu par des économies d'argent.

[Français]

M. Bernard Trottier: Les travaux qui ont lieu devant la Cour suprême font-ils partie de cet ensemble de projets?

Mme Nancy Chahwan: Non. Les travaux qui se font dans ce secteur ne font pas partie de la Vision et du plan à long terme pour la Cité parlementaire.

M. Bernard Trottier: D'accord.

Il y aura aussi davantage de raccords entre les divers édifices. Est-ce que cela fait partie de ces projets?

Mme Nancy Chahwan: Il va y en avoir, surtout sur la Colline, notamment avec le nouveau centre d'accueil des visiteurs qui sera souterrain. Plusieurs phases vont correspondre à chacun des édifices. Je ne sais pas si j'ai bien compris la question.

• (1555)

M. Bernard Trottier: D'accord.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Blanchette, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités de leur présence.

Il s'agit d'une tâche assez gigantesque. Lors de votre présentation, vous avez parlé de la rénovation du Centre de conférences devant abriter le Sénat. Je pense que c'est une nouvelle stratégie pour éviter l'échéance de 2019.

Quelle somme et quelles échéances avez-vous prévues pour ce centre?

Mme Nancy Chahwan: Le Centre de conférences du gouvernement est un autre exemple d'approche novatrice. Nous avons recalibré la stratégie, qui a été approuvée par le Conseil du Trésor. Nous allons pouvoir maintenant accélérer le début des travaux de l'édifice du Centre.

Ce projet, qui est estimé à 190 millions de dollars, inclut des investissements importants liés au patrimoine bâti. On parle ici de travaux visant une mise à niveau à l'égard du Code national du bâtiment et des codes modernes en matière d'accessibilité et de sécurité. Ces travaux vont demeurer pendant plusieurs générations, même après que les fonctions du Sénat auront été rapatriées dans l'édifice du Centre.

M. Denis Blanchette: Qu'est-ce qui est prévu, quand le Sénat retournera dans l'édifice de l'Est? Quelle est votre stratégie pour que cet édifice puisse être réutilisé facilement sans trop investir pour lui donner une nouvelle vocation?

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie de la question.

C'est un point important sur lequel nous nous sommes penchés. Nous aurons des réponses beaucoup plus précises à vous fournir là-dessus lorsque nous aurons terminé les travaux de conception. Comme vous le savez peut-être, nous avons lancé les appels d'offres pour le choix...

M. Denis Blanchette: Quand les travaux de conception sont-ils prévus?

Mme Nancy Chahwan: Je parle des travaux de conception pour l'intérieur du Centre de conférences du gouvernement.

M. Denis Blanchette: Quel est votre échéancier à ce sujet?

Mme Nancy Chahwan: Les appels d'offres sont en cours. Nous prévoyons octroyer un contrat pour la conception détaillée tôt en 2014. Environ un an après cela, nous aurons une idée très précise de la conception de l'intérieur.

Mon collègue pourra vous donner des détails sur le programme fonctionnel qui est actuellement envisagé pour l'intérieur. J'aimerais insister sur le fait que nous faisons tout notre possible pour développer un concept fonctionnel qui pourra être réutilisé par la suite. C'est l'un de nos principes directeurs.

[Traduction]

Pourriez-vous me répondre au sujet du programme fonctionnel?

M. Ezio DiMillo: Je vous remercie de m'avoir posé cette question.

Effectivement, le programme s'appliquant à l'édifice alors qu'il sera occupé par le Sénat comprendra une Chambre du Sénat, 21 bureaux et deux salles de comités. Toutes les installations mécaniques et électriques, les systèmes de sécurité pour les personnes, etc., seront remplacés dans cet édifice. Leur durée de vie utile est écoulée. Les nouvelles installations devant équiper l'édifice sont conçues de manière à être aussi polyvalentes que possible pour pouvoir à l'avenir les affecter à de multiples usages.

[Français]

M. Denis Blanchette: Évidemment, les édifices d'un certain âge doivent faire l'objet d'une mise aux normes, ce qui représente un

certain coût. Avez-vous une idée de ce qui devra être fait pour rendre ces édifices conformes aux normes?

Mme Nancy Chahwan: La mise aux normes des édifices est conforme au Code national du bâtiment tel que modifié. Il y a notamment l'introduction de changements importants. Par exemple, en 2005, ceux touchant les exigences sismiques des bâtiments sont des éléments clés et des considérations clés de nos travaux. Je n'ai pas avec moi les estimations précises parce qu'il est difficile d'isoler cet élément du reste des travaux de consolidation et de réhabilitation de l'enveloppe des édifices ou de la modernisation des systèmes de ventilation. Par contre, je peux vous confirmer que cela fait partie de nos projets. C'est un volet important qui vise non seulement à sauvegarder l'intégrité de nos biens, mais aussi à veiller à la santé et à la sécurité de nos occupants.

● (1600)

M. Denis Blanchette: J'aimerais profiter de votre présence pour vous poser une question concernant le Budget supplémentaire des dépenses (B). Je pense que vous êtes habilitée à y répondre.

Vous demandez un montant supplémentaire de 896 000 \$ dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (B). De quoi s'agit-il exactement? Pourquoi demandez-vous ce montant maintenant alors que vous fonctionnez avec une enveloppe pluriannuelle?

Mme Nancy Chahwan: Le Budget supplémentaire des dépenses (B) permet simplement l'accès par TPSGC à des montants déjà approuvés par le gouvernement. Il ne s'agit pas de fonds nouveaux ou supplémentaires aux estimations de projets qu'on vous a fournies un peu plus tôt.

Ces 896 000 \$ représentent 0,3 % de l'enveloppe de la VPLT qui, pour l'exercice 2013-2014, se chiffre à 261 millions de dollars. Ces fonds sont requis pour faire une analyse préliminaire pour le Centre de conférences du gouvernement ainsi que pour appuyer les opérations et les frais d'exploitation et d'entretien du centre de production des aliments.

Le président: Merci.

Monsieur Cannan, vous avez la parole.

[Traduction]

L'hon. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC): Je vous remercie.

Je vous félicite, ainsi que votre équipe. C'est un projet ambitieux. J'ai eu l'occasion l'année dernière de visiter les installations et je me ferai un plaisir cet après-midi de voir les progrès qui ont été réalisés.

Vous pourriez peut-être indiquer au comité dans quelle mesure les délais sont respectés et si l'on s'en tient de manière générale à l'échéancier que vous nous avez fourni l'année dernière. Il me semble que l'édifice de l'Ouest devait entrer en service au printemps 2017 et l'édifice John A. Macdonald au début de 2015.

Pourriez-vous nous préciser ce que vous faites? Vos notes font état d'un budget. Est-ce que votre échéancier est respecté concernant ces dates de mise en service?

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie de vos commentaires et de la question que vous me posez.

Monsieur le président, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'en dépit de l'ampleur de ce projet, nos échéanciers et nos budgets vont être respectés, notamment en ce qui a trait à la fin des travaux prévue au début de 2015 en ce qui concerne l'édifice John A. Macdonald et en 2017 pour ce qui est de l'édifice de l'Ouest. Nous avons mis en place d'excellents mécanismes de supervision et de contrôle de nos opérations pour veiller à ce que l'on respecte les échéanciers et les budgets jusqu'à la fin des travaux.

L'hon. Ron Cannan: À l'édifice de l'Ouest, dans lequel la Chambre des communes va se réinstaller pendant 8 ou 10 ans, ou peut-être même davantage selon l'échéancier de la fin des travaux à l'édifice du Centre, combien avez-vous prévu de sièges pour la Chambre?

Mme Nancy Chahwan: Nous sommes d'ores et déjà en train d'étudier les répercussions de la Loi sur la représentation équitable en fonction des exigences de notre client. Nous tenons compte de ces exigences dans le cadre de la conception de la Chambre provisoire de l'édifice de l'Ouest.

L'hon. Ron Cannan: Vous parlez donc d'un minimum de 338 sièges.

Mme Nancy Chahwan: Oui, c'est ce que j'envisage.

L'hon. Ron Cannan: C'est un projet très complexe. Étant donné qu'il s'agit d'un édifice du patrimoine, nous devons tenir compte du coût de l'entretien. Il n'a jamais été question d'abattre cet édifice pour le reconstruire. Est-ce que vous-même ou l'équipe chargée de la conception avez déjà envisagé la chose?

Mme Nancy Chahwan: En l'occurrence, non. Pour ce qui est de la rénovation, je vais demander à Ezio de vous répondre, mais je tiens à préciser qu'au sein de TPSGC, nous consultons des spécialistes. Nous organisons des ateliers de conception technique pour faire en sorte que nos solutions techniques soient étudiées par les meilleurs spécialistes de l'extérieur et de nos services internes.

Ezio, je vous laisse la parole.

M. Ezio DiMillo: Je vous remercie.

Bien évidemment, monsieur le président, les édifices du patrimoine sont des bâtiments classés. Nous n'avons jamais envisagé de les démolir en raison de leur intérêt historique. Comme vous l'a indiqué ma collègue, nous avons envisagé un nombre considérable de solutions en ce qui a trait à la conception de ce projet, et pour les différents édifices nous avons mis sur pied des comités d'étude technique. Nous avons fait appel à des architectes d'autres provinces et du secteur privé pour étudier la conception de ce projet et faire en sorte que la solution retenue soit la meilleure et la moins onéreuse.

• (1605)

L'hon. Ron Cannan: Il n'était pas question pour moi d'envisager une démolition. Ma question portait plutôt sur le coût de la rénovation d'un édifice du patrimoine par opposition à la construction d'un bâtiment neuf. Quels sont les coûts supplémentaires qu'entraîne la rénovation d'un édifice du patrimoine?

M. Ezio DiMillo: Si j'ai bien compris votre question, quel serait essentiellement le coût de la construction d'un édifice similaire?

L'hon. Ron Cannan: Oui, quel serait le coût si vous démolissiez le bâtiment pour repartir de zéro? C'est comme lorsqu'on entreprend de rénover une maison plutôt que de la démolir pour en construire une autre. La rénovation est une tâche bien plus difficile. J'ai déjà fait des rénovations dans une résidence privée et je sais que l'esthétique est importante. Cela fait partie de la préservation du patrimoine, mais

il faut par ailleurs y consacrer du temps et de l'argent. Nous tenons à rappeler aux Canadiens que c'était la chose à faire.

J'invite la population canadienne à venir visiter les édifices du Parlement. Il y a de quoi être fier d'être Canadien. Nous tenons à conserver ce patrimoine et cette tradition pour nos enfants et nos petits-enfants, pour les générations futures.

Mme Nancy Chahwan: Étant donné que la VPLT part du principe qu'il convient de conserver notre patrimoine pour les générations futures, nous n'avons pas étudié certaines options telles que la démolition des édifices de la Colline pour en construire de nouveaux. Nous avons fait tout notre possible pour préserver au maximum ce patrimoine en numérotant par exemple les blocs de pierre de l'édifice de l'Ouest pour les remettre exactement à leur place. Toutes ces solutions ont été autorisées par la Commission de la capitale nationale et par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

L'hon. Ron Cannan: J'ai deux petites questions à vous poser.

Sur la question de la protection de l'environnement et afin de garantir notre fonctionnement et de protéger notre infrastructure tout en optimisant les économies d'énergie, avez-vous réussi à intégrer les nouvelles économies d'énergie dans le projet de restauration de l'édifice?

Ma deuxième question porte sur l'infrastructure. Certains édifices servent de mur d'enceinte du site. A-t-on renforcé les fondations, non seulement des édifices, mais de tout le site de la Colline du Parlement?

Mme Nancy Chahwan: Je vais tout d'abord répondre à votre question concernant les aménagements durables. Nous nous efforçons de respecter dans toute la mesure du possible les critères retenus par la nouvelle version du Code national du bâtiment. Nous sommes fiers de pouvoir vous annoncer que dans le cadre de la mise en place de la VPLT, la modernisation des installations de l'édifice nous permettra de faire davantage d'économies d'énergie qu'avant la rénovation.

Je vous signale par ailleurs que nous avons obtenu la norme de certification LEED or pour l'ensemble de nos installations. Tous nos projets doivent atteindre 70 p. 100 de la norme correspondant au label écologique Green Globe, ce qui est conforme aux exigences s'appliquant aux édifices du patrimoine et qui équivaut plus ou moins à la norme de certification LEED argent. Nous avons retenu des aménagements tels qu'une toiture écologique sur l'édifice Sir John A. Macdonald, des installations de plomberie économisant l'eau et un système de récupération de la chaleur, notamment dans la nouvelle Chambre de l'édifice de l'Ouest.

En ce qui a trait à votre question sur le mur d'enceinte, nous nous sommes penchés sur la chose. Nous avons consulté des spécialistes concernant la meilleure façon de stabiliser la falaise de la Colline du Parlement, la priorité étant donnée à la protection et à la sécurité des passants et des usagers. La décision a été prise d'effectuer en priorité les travaux liés à cette stabilisation. Ces travaux ont été menés à bien en septembre 2013 à un coût de 1,2 million de dollars par...

[Français]

Le président: Merci. Malheureusement, je dois vous interrompre.

Monsieur Byrne, vous avez la parole.

[Traduction]

L'hon. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de votre exposé. Je suis curieux de savoir quelle est la taille du bassin des entrepreneurs qualifiés pour ce genre de travail. Indépendamment des métiers habituels liés à la plomberie, à l'électricité ainsi qu'au chauffage, à la ventilation et à l'air conditionné, il convient de faire appel ici à des tailleurs de pierre spécialisés et à d'autres corps de métier traditionnels. Est-ce que ce bassin est large ou est-il plus ou moins limité?

• (1610)

Mme Nancy Chahwan: Monsieur le président, lorsque nous avons lancé nos appels d'offres, nous avons eu la chance d'éveiller un grand intérêt au sein de l'industrie et d'obtenir d'excellents résultats chaque fois qu'il a été fait appel à la concurrence.

Je vais demander à nouveau à Ezio DiMillo de vous donner une réponse plus détaillée.

M. Ezio DiMillo: Je vous remercie de cette question, monsieur le président. C'est une excellente question.

Nos directeurs de chantier ont eu la chance de pouvoir trouver la main-d'oeuvre requise. La question de la maçonnerie a été bien entendue largement évoquée. C'est un métier très artisanal. Pour l'instant, nous avons suffisamment de maçons pour travailler sur nos projets même si nous arrivons à la limite de la saturation dans la région. Il ne semble pas, toutefois, que le problème se soit posé jusqu'à présent.

Pour ce qui est des autres métiers plus classiques dans les secteurs de l'électricité, de la mécanique, etc., il est clair que nous n'entrevoions aucune difficulté au moment où je vous parle.

L'hon. Gerry Byrne: Je vous remercie.

Est-ce que vous diriez qu'on a constamment ou systématiquement recours à des appels d'offres ou y a-t-il des cas importants où des contrats ont été couramment accordés dans le cadre d'une offre permanente ou d'un prolongement de contrat antérieur?

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie de me poser cette question.

Monsieur le président, nous nous efforçons résolument à TPSGC de recourir systématiquement à des appels d'offres équitables et ouverts à tous pour retenir les services de nos entrepreneurs. Je peux vous affirmer que le recours aux offres permanentes n'élimine pas en soi le jeu de la concurrence puisqu'il y a au départ un appel d'offres public pour accorder les offres permanentes.

Nous recourons à notre système ouvert d'achat et de vente pour faire la publicité des différents projets. Même lorsque nous avons choisi le responsable d'un projet de construction, comme par exemple PCL pour l'édifice de l'Ouest, le contrat qui est passé avec lui comporte des clauses bien précises en matière de sous-traitance, et cela en fonction du montant de ces contrats de sous-traitance.

L'hon. Gerry Byrne: Je vous remercie.

Pourriez-vous indiquer au comité quel est l'ordre de grandeur, le nombre de plaintes enregistrées de la part des soumissionnaires éventuels ou de personnes qui se sont senties lésées?

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie de cette question.

Je n'ai eu connaissance d'aucune plainte depuis que je travaille à la direction générale. Je vais demander à Joanne Monette de répondre à cette question.

Mme Joanne Monette (directrice générale, Planification et opérations, Direction générale de la Cité parlementaire, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Je vous remercie de cette question, monsieur le président.

Non, je ne pense pas que nous ayons reçu de plaintes, à moins qu'elles portent sur des projets de plus grande envergure. Pour ce qui est des petits projets dont je m'occupe, et dans le cadre des opérations courantes, je n'ai reçu aucune plainte.

L'hon. Gerry Byrne: Je vous remercie.

Je pense que c'est le signe le plus sûr. Il y a une procédure d'appel d'offres, qui est suivie d'une procédure de traitement des plaintes. À partir du moment où vous ne recevez aucune plainte, je pense que tout va très bien.

Ma dernière question porte sur l'année 2017, qui bien entendu joue un rôle clé. Ce sera l'occasion de célébrer le 150^e anniversaire. On peut imaginer que l'on fera preuve de célérité pour que tout soit prêt à temps et que l'on puisse commémorer cet anniversaire avec une Colline débarrassée de ses travaux pour la fête du Canada et la saison touristique d'été.

Pourriez-vous assurer au comité que tout est prévu à cet effet et qu'il ne sera pas nécessaire d'engager un surcroît de dépenses pour respecter cet échéancier?

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie de me poser cette question.

Comme je l'ai précisé dans mon exposé, monsieur le président, les travaux de l'édifice de l'Ouest seront terminés en 2017, à temps pour procéder à cette commémoration. Il y aura notamment un centre d'accueil des visiteurs en sous-sol. Les travaux de l'édifice de l'Est n'auront pas commencé. Il y aura un minimum de travaux visibles au pavillon Ouest de l'édifice du Centre à ce moment-là. Les travaux et les échafaudages autour de l'édifice de l'Est feront face à l'est et ne seront pas visibles à partir de l'esplanade centrale de la Colline du Parlement. Le chantier ira à son terme sans accélération significative ou induite des travaux.

• (1615)

L'hon. Gerry Byrne: Je vous remercie.

Merci, monsieur le président.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Byrne.

Madame Ablonczy, vous disposez également de cinq minutes.

[Traduction]

L'hon. Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Je vous remercie d'être venue. Voilà qui est passionnant. C'est toujours un plaisir de voir des projets qui avancent.

Je l'ai peut-être déjà dit devant ce comité, je ne voudrais pas toujours répéter la même chose, mais voilà déjà bien longtemps que je siège en ces lieux et je suis triste de voir ces merveilleux bâtiments qui font partie de notre patrimoine et qu'à mon avis le monde entier nous envie — et j'ai eu l'occasion, comme vous-même, de voir nombre d'édifices parlementaires dans le monde — s'abîmer et se dégrader par négligence, ce qui fait que votre travail me passionne véritablement. Je vous félicite tous d'avoir pris la tête de ce magnifique projet qui fait honneur au Canada.

Je relève que votre mandat consiste entre autres à garantir l'intégrité historique et architecturale des édifices. Je vais vous présenter un argumentaire en cinq parties, rapidement je l'espère, et vous me direz ce que vous en pensez.

J'ai déjà vu des édifices, et je ne les citerai pas pour ne gêner personne, dans lesquels l'architecture ancienne traditionnelle se marie avec des structures modernes en verre et en acier. À mon humble avis, ce n'est pas une bonne chose. On rend ainsi un mauvais service à deux formes d'architecture qui sont en soi très intéressantes. En examinant ce que vous faites, je pense que vous avez évité cet écueil, mais je me demande ce que vous en pensez.

J'ai par ailleurs relevé qu'une partie essentielle de votre mission consiste à bien fixer les coûts et à respecter les échéanciers. D'autres que moi l'ont mentionné, mais je tiens à le répéter. J'ai siégé pendant quelque temps au Conseil du Trésor. On est tellement déçu en voyant les gouvernements... Comprenez bien qu'en tant que dirigeants de ce pays, il semble cependant que nous soyons incapables de bien nous organiser, et je ne pointe pas du doigt un gouvernement en particulier, mais le gouvernement en général, lorsqu'il lui faut respecter les échéanciers et les budgets pour mener à bien un projet. J'espère que nous y parviendrons cette fois-ci et que nous apporterons la preuve que les rouages du gouvernement sont effectivement en mesure de fonctionner efficacement et utilement. Je vous encourage à poursuivre dans cette voie. J'espère bien que l'on a pris de véritables engagements à cet égard.

J'en viens maintenant à vos interventions visant à réduire ou à arrêter la dégradation des bâtiments. C'est une chose bien triste. Je me souviens qu'un jour, alors que j'étais allée travailler dans l'édifice de l'Ouest, le couloir à l'extérieur de mon bureau était bloqué parce que le plafond s'était écroulé. Mon assistante était enceinte à l'époque et elle a pris rapidement des dispositions pour ne plus travailler dans l'édifice par crainte de l'amiante. Ce n'est pas ainsi que devrait opérer l'organisation la plus prestigieuse de notre pays.

Je me demande quel est votre plan de communication afin que la population canadienne soit mise au courant. Nous dépensons des milliards de dollars dans le cadre de ce projet. Cela va prendre des années et des années. C'est une magnifique entreprise. Je vous parie qu'il n'y a pas un Canadien sur mille qui a la moindre idée de ce qui se passe, et je considère qu'il faut les informer. Des centaines de milliers de personnes viennent visiter chaque année les édifices de notre Parlement. Nous en sommes fiers et, je vous le répète, ce sont parmi les plus spectaculaires qui soient au monde. Il n'en reste pas moins que nous n'informons pas les Canadiens de l'importance que nous accordons à ces bâtiments et de l'intérêt de nos projets de rénovation. Quels sont vos plans de communication?

Ma dernière intervention portera sur les prises de décision. Ce qui nous empêche parfois d'être efficace au sein du gouvernement, c'est le fait qu'il y a trop de responsables à la manoeuvre. Tout le monde attend qu'un autre ministère, un autre groupe ou une autre équipe prenne une décision pour s'efforcer ensuite de coordonner le tout. Qui prend finalement les décisions en la matière? Qui intervient en dernière analyse pour dire: « décidez ou je vais décider pour vous si l'on veut que les choses avancent »?

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie.

[Français]

Le président: Il reste environ une minute, mais je peux vous laisser un peu plus de temps étant donné le nombre de questions qui vous a été posé.

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie de votre indulgence, monsieur le président.

• (1620)

[Traduction]

Je vous remercie de vos observations. Nous ne manquons pas de partager votre enthousiasme.

Toute l'équipe au sein de TPSGC est mobilisée, sachant qu'il s'agit de conserver tout un patrimoine pour les générations futures. Nous nous sommes par ailleurs engagés, monsieur le président, à rendre compte des crédits affectés au projet et à faire preuve d'une totale transparence.

Le dilemme que vous posez entre la conservation des anciennes structures et l'adoption d'une nouvelle architecture est intéressant et nous avons fait appel à ce sujet aux conseils des associations d'architecture et de conservation du patrimoine. Nous prenons toutefois nos décisions en consultation avec les gens du métier. Les projets doivent être autorisés par la Commission de la capitale nationale ainsi que par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, qui nous conseillent et font des recommandations en matière de protection du patrimoine sans nous restreindre à une remise en état ou à une restauration à l'identique. Je considère que nous disposons donc là d'un bon cadre de travail qui nous permet d'agir de manière équilibrée.

Pour ce qui est du plan de communications avec la population canadienne, nous nous efforçons au maximum de collaborer avec nos partenaires au sein du Parlement pour nous assurer que le public, notamment les gens qui viennent visiter chaque année la Colline du Parlement, sache toute l'importance du travail en cours et de l'investissement fait par le gouvernement pour conserver ce patrimoine. C'est ainsi que nous avons un site Internet très détaillé qui décrit chacun de nos projets et fait part de notre engagement de respecter notre budget ainsi que notre échéancier. Nous avons eu recours par ailleurs à des centres d'information existants, par exemple celui de la Colline, pour informer le public des travaux que nous avons entrepris.

[Français]

Le président: Je vous remercie de votre réponse.

Monsieur Martin, vous avez la parole.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Merci, monsieur le président.

J'allais m'abstenir d'intervenir, madame Chahwan, mais au risque d'être un rabat-joie, vous m'excuserez de devoir me porter en faux contre le ton et la teneur de certaines de vos observations.

J'ai vu ce projet se gonfler et prendre une immense ampleur du point de vue matériel et financier. Je suis charpentier de métier. Je connais la différence entre une rénovation et une restauration, mais l'on peut presque parier à l'avance que tout projet de la Colline du Parlement va coûter 10 fois trop cher et prendre 10 fois trop de temps. Dans l'intérêt du contribuable et de notre profession, je pense que c'est franchement désolant.

Je vous signale que vous vous contredisez dans certaines de vos observations. Vous nous dites dans un premier temps, avec un bel optimisme, que vous respectez « les délais et les échéanciers ». Cependant, vous ajoutez presque dans un même souffle que, bien entendu, les estimations des coûts « évoluent avec le temps ». Autrement dit, le budget est fonction des coûts qui surviennent et d'un échéancier qui évolue. Selon ces critères, vous ne pouvez que les respecter. Les délais sont prolongés et les coûts augmentent à mesure que les années passent. Les travaux étaient en cours lorsque je suis arrivé en ces lieux en 1997 et ils l'étaient déjà lorsque Diane est arrivée avant moi.

L'autre contradiction que je dois relever pendant le temps qui m'est imparti porte sur le principe selon lequel vous pré-qualifiez vos entrepreneurs. Comment expliquer alors qu'il vous a fallu vous débarrasser de cette entreprise ayant des liens avec les Hells Angels, qui n'avait aucune connaissance au départ du travail de la pierre? Il a fallu la renvoyer. Je dois reconnaître que vous pouvez compter désormais sur PCL, la meilleure société du bâtiment en Amérique du Nord, sinon dans le monde, mais comment se fait-il que cette procédure de pré-qualification ne vous a pas empêché d'engager sur ce chantier une entreprise ayant des liens avec le crime organisé? Sur le site le plus protégé du pays, vous engagez des gens en cheville avec les motards criminalisés.

Pour finir, et c'est probablement mon cheval de bataille depuis le début, comment se fait-il que vous ayez fait l'erreur insigne, commis cette véritable extravagance du point de vue pratique, de mettre un toit en verre sur la Chambre des communes compte tenu de notre climat? Dans quelle salle bondée de chimpanzés réunis en comité a-t-on pu concocter un tel projet? Il ne s'agit pas ici de construire le palais d'hiver des tsars de la Russie impérialiste; nous parlons d'une Chambre des communes temporaire. Ce n'est même pas un aménagement permanent; ce n'est qu'un déménagement temporaire.

Pouvez-vous me préciser une chose? Je crois savoir qu'une fois arrêtée la conception de la toiture en verre, on s'est aperçu que lorsqu'il y aura du soleil, les caméras de télévision ne pourront pas bien fonctionner. Il a donc fallu prévoir l'installation d'un grand écran pour masquer le verre. Est-ce qu'il n'aurait pas été plus pratique d'installer des bardeaux d'asphalte à partir du moment où l'on doit recourir à la toiture en verre?

Plus précisément, j'imagine — et je ne veux même pas aborder la question de l'enlèvement de l'amiante — j'aimerais savoir quel est le coût de la toiture en verre. Quels sont les coûts qui y sont associés? Quel est le surcroît de dépenses qu'il faut engager par rapport à une toiture classique? Est-il vrai qu'il vous faut maintenant nous protéger contre la toiture en verre pour que les reportages télévisés puissent se faire à la Chambre des communes?

• (1625)

[Français]

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie, monsieur le président, de m'indiquer que je dispose encore de deux minutes pour répondre aux questions.

[Traduction]

Je vous remercie, monsieur le président, de me permettre de répondre à ces questions et de préciser mes déclarations antérieures.

J'insiste à nouveau sur le fait que nous tenons absolument à livrer ce projet dans le cadre des budgets impartis. Il me semble que les exemples que je vous ai donnés précédemment au sujet des économies d'argent et de temps réalisées en font foi. Les coûts dépendent de différents facteurs et je vais vous en donner quelques

exemples pour que vous puissiez comprendre ce que nous faisons pour limiter les coûts.

Tout d'abord, nous avons amélioré les mécanismes prévisionnels...

M. Pat Martin: Monsieur le président, je ne veux pas interrompre le témoin, mais le temps nous presse.

Il n'est pas vraiment nécessaire de disserter à propos de coûts qui ne sont pas définitivement fixés. Je pense m'être fait comprendre et il vous est bien impossible de nous exposer les raisons pour lesquelles il y a eu une explosion des coûts. Ce n'est pas de votre faute.

J'aimerais cependant avoir une réponse précise à la question posée au sujet de cette ridicule et extravagante toiture en verre.

Mme Nancy Chahwan: Très bien, parlons alors de la toiture.

Je tiens quand même à préciser que lorsque nous disons que nous respectons les clauses et les budgets se rapportant au projet, nous nous référons au budget de base autorisé par le gouvernement...

M. Pat Martin: ... qui augmente au moment où nous nous parlons; tous les jours, il semble que cela coûte plus cher.

Mme Nancy Chahwan: Je vous remercie.

Au sujet de la toiture, puisqu'il semble que ce soit votre principale question, je vais demander à Ezio DiMillo de vous donner plus de détails concernant les spécifications techniques de cette toiture, mais je tiens à préciser que si nous avons conclu que c'était le meilleur choix, c'est après avoir étudié plusieurs autres solutions, notamment celles d'une toiture en cuivre. La décision qui a été prise d'installer une toiture en verre a été entérinée à plusieurs niveaux et il s'est avéré que le supplément de coût était minime.

Ezio, puis-je vous demander de répondre à cette question?

M. Ezio DiMillo: Oui, je vous remercie de me poser la question.

Monsieur le président, ce sont des architectes canadiens de réputation mondiale qui ont conçu cette toiture. Ils se sont inspirés d'autres exemples de toitures en verre installées dans d'autres pays du monde, et ils ont aménagé des stores pour contrôler la lumière. Il n'y a là rien de nouveau.

La conception de la toiture en verre a été par ailleurs réexaminée par le comité d'étude technique. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons institué un comité d'étude technique regroupant des architectes venus de tous les horizons, du secteur privé, des universités, etc., qui s'est penché sur la conception du projet. Le concept de la toiture a non seulement été entériné par le comité d'étude technique, mais aussi par la Commission de la capitale nationale de même que par nos experts à la Chambre des communes et à Travaux publics. Différentes parties prenantes sont intervenues dans le cadre de cette décision et le projet a été avalisé par tout le monde.

La toiture en verre apportera en outre certains avantages. Elle récupérera la chaleur. On pourra ainsi fournir jusqu'à 10 p. 100 des besoins en énergie de l'édifice. En hiver, lorsque le soleil traversera cette toiture en verre, on récupérera l'air chaud à la partie supérieure du toit pour le faire circuler dans tout le bâtiment. C'est un système écologique. Il y a plusieurs avantages. Cette toiture permettra de conserver l'atrium actuel dans la conception de l'édifice de l'Ouest. C'était entre autres ce qu'envisageaient toutes les parties prenantes dans le cadre de ce projet.

[Français]

Le président: Je vous remercie de vos réponses et de votre présence ici aujourd'hui. C'est ce qui met fin aux témoignages.

Puisque nous allons visiter l'édifice de l'Ouest, je tiens à dire aux membres du comité qu'il y aura deux autobus verts exclusivement réservés pour nous à l'extérieur de l'édifice du Centre.

En prévision de l'étude du Budget supplémentaire des dépenses (B), vous pouvez soumettre des questions précises aux représentants des ministères par l'intermédiaire du greffier qui les acheminera aux personnes appropriées. Ainsi, on pourra entendre les réponses à ces questions lors des réunions prévues à ce sujet.

C'est ce qui met officiellement fin à la réunion d'aujourd'hui. On se revoit à l'extérieur, dans les autobus verts.

Je remercie Mme Monette, Mme Chahwan et M. DiMillo de leur présence parmi nous et je vous dis à la prochaine.

(La séance est levée.)

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>